

EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES AU PAFILR 2021-2024

	TYPE DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
A	Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire permettant la pratique d'activités physiques et de plein air¹	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements sportifs et de plein air (ex : ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, etc.); - Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole; - Matériel de jeu et d'activité physique (ex : ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.); - Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelle, chaudière, etc.); - Matériel de réparation et d'entretien d'équipements d'AP, frais d'entretien; - Appareil pour aiguiser les patins; - Ensemble de pluie (suit et bottes seulement) pour les enfants en plein air; - Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique; - Système de son (celui-ci doit être essentiel à la pratique d'AP. Ex : musique zumba); - Remorque pour transporter l'équipement de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.); - Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes; - Matériel pour la mycologie; - Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.); - Matériel remis à chaque individu (médaille, bourse, souliers, montre, articles promotionnels, prix, etc.); - Uniformes d'équipes sportives, vêtements; - Ipad, systèmes électroniques; - Vélo-pupitre.
B	Activités et événements à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats); - Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.); - Ressources humaines (salaire) pour <u>l'animation</u> d'activités physiques; - Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex : jeux gonflables, « trampoline bungee »); - Publicité et promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais relatifs à la sécurité de l'événement; - Frais d'assurances; - Salaire pour la coordination de l'événement; - Permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.
C	Aménagement et réaménagement d'un espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux pour la réalisation des travaux d'aménagement; - Ressources humaines (salaire) pour la réalisation des travaux; - Location ou achat d'équipements ou d'outils pour la réalisation des travaux; - Module de jeux, balançoires, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours, etc.; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier ou équipement tels que table, banc, toilette, abreuvoir, poubelle, auvent, abri solaire/ombrière; - Préau²; - Construction d'un chalet ou d'une bâtisse;

¹ L'ensemble du matériel ou de l'équipement doit demeurer la propriété de l'organisme bénéficiaire et ne doit en aucun cas être la propriété d'individus.

² Possible de référer à d'autres programmes de soutien financier existants (ex : PAFIRS, PSSPA, etc.)

Les dépenses relatives à assurer la sécurité ou à améliorer la qualité de l'expérience sont non admissibles au PAFILR.

	TYPE DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
		<ul style="list-style-type: none"> - Lignage; - Panneaux de signalisation; - Système d'éclairage (démontrer que cela permettra d'allonger les heures de pratique d'activités physiques et de plein air); - Location ou achat d'équipement pour l'entretien des pistes, sentiers et lieux de pratique (favoriser tout de même les partenariats possibles); - Achat ou fabrication d'un petit cabanon pour l'entreposage du matériel ou de l'équipement sportif ou de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un terrain; - Achat d'appareils motorisés (camion, VTT, motoneige, etc.); - Élaboration des plans et devis; - Services-conseils; - Caractérisation d'un cour d'eau; - Location ou achat d'un système de son pour de la musique d'ambiance, lumières d'ambiance, foyer; - Panneau ou système d'information (ex : tableau d'informations de la ville, interprétation de la nature).
D	Sortie de plein air	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'essence; - Frais pour la location d'un autobus ou autre moyen de locomotion. - Frais d'entrée (tarif de groupe) pour une sortie de groupe; - Frais de camping (tarif de groupe) pour une sortie de groupe; - Location d'équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'assurances; - Frais de transaction; - Frais d'entrée individuel; - Frais d'hébergement (chalet, motel, hôtel, auberge, yourte, refuge, etc.).
E	Frais de main-d'œuvre (avantages sociaux compris).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire pour l'animation d'une activité; - Salaire pour l'encadrement d'une activité; - Salaire pour la réalisation de travaux d'aménagement/réaménagement d'espace public; - Salaire pour temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour vivre une activité physique ou de plein air avec ses élèves; - Salaire pour la conduite de l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> - RH pour de la formation (offrir ou recevoir de la formation); - RH pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité; - RH pour la surveillance d'un lieu de pratique; - RH pour l'entretien récurrent d'un lieu de pratique.
G	Promotion des lieux de pratique, des sentiers, des activités ou des événements.	<ul style="list-style-type: none"> - Graphisme; - Impression; - Achat ou placement publicitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Géoréférencement des sites de pratique; - Tableau d'affichage électronique; - Carnet de marche; - Développement d'une application ou d'un site web.
H	Autres dépenses		
	À discuter avec la responsable du Programme au Ministère.		

Les dépenses relatives à assurer la sécurité ou à améliorer la qualité de l'expérience sont non admissibles au PAFILR.

Les dépenses relatives à assurer la sécurité ou à améliorer la qualité de l'expérience sont non admissibles au PAFILR.